

## DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## communiqué

N°: No.: 117

Le 16 août 1984

CONDAMNATION DES ACTES ILLEGAUX PERPETRES CONTRE LE PERSONNEL ET LES INSTALLATIONS DIPLOMATIQUES AU CANADA

L'honorable Jean Chrétien, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a émis aujourd'hui une déclaration dans laquelle il deplore en termes non equivoques le fait que des manifestants se soient introduits par effraction sur les lieux de la résidence du Consul général de l'Inde à Vancouver-Ouest. M. Chrétien a également condamné tout acte illicite perpétré contre des installations diplomatiques au Canada par des groupes ou des individus qui poursuivent des objectifs politiques dans d'autres pays. La déclaration a fait suite à l'incident survenu hier, alors qu'un large groupe de manifestants qui protestaient contre la politique du gouvernement indien vis-à-vis des membres de la minorité sikhe a force un cordon policier pour chercher à empêcher la tenue de cérémonies dans le cadre du Jour de l'indépendance de l'Inde. Les actes de violence observés hier étaient les derniers en date d'une série d'incidents visant les membres du personnel et les locaux diplomatiques de l'Inde. On se rappellera que le Haut-commissaire suppléant de l'Inde avait été malmené par des manifestants à Winnipeg le mois dernier.

Voici le texte de la déclaration de M. Chrétien:

"J'ai été consterné d'apprendre que des manifestants ont forcé un cordon policier pour s'introduire sur les lieux de la résidence du Consul général de l'Inde à Vancouver-Ouest. Ce type d'action menée par des groupes ou des individus contre des installations diplomatiques ou consulaires au Canada ne doit pas être toléré. Aux termes des conventions de Vienne, le gouvernement canadien a le devoir de protéger le personnel et les installations diplomatiques et consulaires, et il a la ferme intention de faire le nécessaire pour s'acquitter de cette responsabilité.

.../2





Mais, abstraction faite de la question de la protection diplomatique en général, je suis tout particulièrement troublé par la série d'incidents déplorables dirigés contre les membres du personnel et les locaux diplomatiques et consulaires de l'Inde au Canada. Notre amitié avec l'Inde date d'avant l'indépendance de ce pays il y a 37 ans, et nos relations bilatérales sont maintenant solides et mutuellement bénéfiques. La campagne menée récemment par certains groupes au Canada pour embarrasser les représentants du gouvernement indien dans notre pays et nuire aux activités de ces derniers est tout à fait contraire à l'esprit de notre relation. En outre, l'anniversaire de l'indépendance de l'Inde rappelle une occasion historique, puisque c'est cet événement qui a donné le coup d'envoi à tout le processus de décolonisation et posé les fondements du Commonwealth moderne. Il est tout à fait inacceptable que des manifestants cherchent par la force, et en faisant fi des demandes des autorités policières, à empêcher que soit hissé le drapeau de l'Inde en reconnaissance de cette réalisation marquante.

J'aimerais ajouter un point important. On ne peut tolèrer que des individus ou des groupes, si fortes soient leurs préoccupations et si intenses leurs convictions, posent des gestes illégaux contre des installations diplomatiques ou consulaires au Canada. Par leurs actions violentes, y compris la violation de propriété et les actes de brutalité commis contre des officiels de gouvernements étrangers, les manifestants ne peuvent qu'avilir la cause qu'ils cherchent à défendre. En outre, le gouvernement canadien est pleinement conscient de ses responsabilités internationales, et les autorités canadiennes compétentes revoient actuellement ce dossier dans le détail pour déterminer les poursuites à intenter contre ceux qui peuvent avoir enfreint la loi.

En exprimant les regrets du gouvernement canadien pour cet incident et ceux qui l'ont précédé, dont l'attaque répréhensible contre le Haut-commissaire suppléant de l'Inde le mois dernier, je veux réitérer que de telles actions illégales ne peuvent être tolérées et qu'elles ne le seront d'aucune façon."